

Découvrir nos activités

SKI

SKI ALPIN « TOUTES NEIGES »

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'adhésion.

Les adhésions (Droits d'entrée association et droits d'entrée section) sont souscrites en ligne à partir de la page d'accueil du site internet de l'association www.oxygenepsa.fr :

Pour régler le montant des adhésions, il est proposé une formule de paiement en ligne par CB via l'application HelloAsso. Attention néanmoins : L'application vous invite à laisser un pourboire. Rien ne vous y oblige. Libre à vous de laisser la somme proposée, de la modifier, ou de l'annuler.

Prix adhésion association: 10,00€⁽¹⁾. Prix adhésion section Ski: 10,00€

Dans la mesure où ce mode de règlement ne vous conviendrait pas, envoyer un seul chèque du montant global à l'ordre de « OXYGENE_PSA Section SKI » à: Michel MALDY Oxygène PSA VVA Bât23 ou par courrier postal à Michel MALDY 3 chemin de l'Epine Montain 91120 PALAISEAU

Il convient en outre de répondre aux conditions de non contre indication médicales suivantes (Principe de reconduction du certificat médical):

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an par rapport à la date d'adhésion) pour la section
- L'année suivante (n+1), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+2), il peut utiliser son certificat de l'année (n) uniquement s'il a répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé QS_SPORT (proposé lors de l'adhésion en ligne)
- L'année suivante (n+3), il doit ajouter un nouveau certificat (de moins d'un an) pour la section

Attention, cette règle des 3 ans n'est valable que s'il n'y a pas d'interruption dans les adhésions, c'est-à-dire que :

- La première année (n), l'adhérent ajoute son certificat (de moins d'un an) pour la section
- Il n'adhère pas en année (n+1) à la section
- En année (n+2), il doit fournir à nouveau un certificat de moins d'un an.

⁽¹⁾ Sauf si déjà adhérent pour l'année civile en cours via une autre section sportive ou culturelle.



Découvrir nos activités

SKI

SKI ALPIN « TOUTES NEIGES »

FONCTIONNEMENT ET REGLEMENT INTERIEUR

Modalités d'inscription aux sorties.

Pour certaines sorties, les inscriptions peuvent être réalisées en ligne par l'adhérent à partir de la fiche événement extraite de l'agenda accessible à partir de la page d'accueil de la section: <http://www.oxygenepsa.fr/section-ski-37.html>. A défaut, prendre contact avec le responsable de section.

Une inscription ne pourra être valide qu'aux conditions requises suivantes:

- S'être acquitté de ses **droits d'entrée à l'association** et à la section Ski.
- Répondre aux **conditions de non contre indication médicales** précédemment décrites.
- **Pour les sorties Ski Tonic** (Freeride et Randonnées), avoir fourni un **chèque de 100,00€** à la section Ski Alpin **bon pour caution** sur l'ensemble des sorties sur lesquelles l'adhérent est inscrit. Cette caution a pour vocation de fiabiliser les engagements, et, le cas échéant, de couvrir au moins en partie les frais de désistement. **Le règlement de la sortie sera demandé 1 semaine avant le départ par paiement en ligne via HelloAsso.**
- Pour les sortie **Challenge et 1ère Neige**, avoir payé l'**acompte** (50% du prix de la sortie) **en ligne via HelloAsso**, ou avoir produit le chèque du montant total du prix de la sortie.
- **Pour les sorties loisir (Ski Cool)**, avoir payé l'**acompte** (50% du prix de la sortie) **en ligne via HelloAsso**, ou avoir fourni un chèque du même montant pour inscription à chacune des sorties.

